Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2026/3359

24.6.2026

Notification préalable d'une concentration

Affaire M.12495 - HAECO / TTC / JAL / SUN GROUP / HAECO VIETNAM (AIRCRAFT ENGINEERING) JV

Cas susceptible d'être traité selon la procédure simplifiée

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(C/2026/3359)

1. Le 15 juin 2026, la Commission européenne a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil ([1]), d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— Hong Kong Aircraft Engineering Company Limited («HAECO») (Hong Kong), appartenant à John Swire & Sons Limited («Swire Group»),

— Toyota Tsusho Corporation («TTC», Japon),

— Japan Airlines Co., Ltd. («JAL») (Japon),

— Sun Group Corporation («Sun Group») (Viêt Nam), contrôlée par M. Le Viet Lam,

— HAECO Vietnam (Aircraft Engineering) Company Limited («JVC») (Viêt Nam).

HAECO, TTC, JAL et Sun Group acquerront, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), et de l'article 3, paragraphe 4, du règlement sur les concentrations, le contrôle en commun de l'entreprise commune (JVC).

La concentration est réalisée par achat d'actions dans une société nouvellement créée constituant une entreprise commune.

2. Les activités des entreprises concernées sont les suivantes:

— HAECO est un prestataire de services d'entretien, de réparation et de révision d'aéronefs commerciaux, principalement en Asie. HAECO fait partie du groupe Swire, une société mondiale diversifiée, dont les activités englobent l'immobilier, les boissons et la chaîne alimentaire, l'aviation, la mer, ainsi que les activités commerciales et industrielles,

— TTC est une société commerciale active à l'échelle mondiale dans les secteurs des métaux, des pièces détachées et de la logistique, de l'automobile, des machines, de l'énergie et des projets, des produits chimiques et électroniques, ainsi que de l'alimentation et des services aux consommateurs,

— JAL est la compagnie aérienne nationale japonaise. Ses principales activités sont les services de transport aérien de passagers, le transport de fret aérien, les services d'entretien d'aéronefs au sol, ainsi que les services auxiliaires de l'aviation et des voyages,

— Sun Group est une société d'investissement active dans les secteurs de l'immobilier, des infrastructures et de l'aviation. Sun Group n'exerce ses activités qu'au Viêt Nam.

3. Les activités de l'entreprise commune (JVC) seront les suivantes: exploitation d'une installation de maintenance d'aéronefs au Viêt Nam afin de fournir des services de maintenance lourde d'aéronefs commerciaux au Viêt Nam. L'entreprise commune (JVC) n'exercera aucune activité et/ou ne possédera aucun actif au sein de l'EEE.

4. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

([1]) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).

Conformément à la communication de la Commission relative à un traitement simplifié de certaines opérations de concentration en application du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil relatif au contrôle des concentrations entre entreprises ([2]), il convient de noter que ce cas est susceptible d'être traité selon la procédure définie par ladite communication.

5. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.12495 - HAECO / TTC / JAL / SUN GROUP / HAECO VIETNAM (AIRCRAFT ENGINEERING) JV

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE

([2]) JO C 160 du 5.5.2023, p. 1.